

La Licra s'est comportée en catin de l'islam



La mécréante Licra qui fait la danse du ventre à mes coreligionnaires, joue à la mère-fouettarde et fait condamner indirectement Allah pour un écrit révélé par Allah lui-même pour incitation à la haine de ses propres ouailles Allah n'a plus désormais le droit d'engueuler crument ses créatures sous peine d'être condamné pour propos racistes à l'égard de sa créature.

Allah raciste avec lui-même, il faut le faire et la République l'a fait grâce à son officine de la bonne morale de l'islam. Elle a commis l'outrecuidance impardonnable de traduire un enfant d'Allah devant son tribunal spécial d'inquisition de Paristan pour délit de blasphème. Alors qu'il doit bénéficier d'immunités dues à son rang. En le condamnant, elle a condamné Allah lui-même dont il est plus est son secrétaire particulier. La Licra a commis une bavure diplomatique et a violé ainsi la nouvelle Convention de Vienne réécrite par l'O.C.I. qui met les musulmans au-dessus des lois des assemblées humaines.

Le pire des sacrilèges, un péché mortel, est qu'un non-déclaré musulman s'ingère dans les affaires islamo-musulmanes. Au lieu

de suivre le bon exemple de neutralité de ceux qu'elle fait passer pour victimes d'injures de caractères racistes qui sont restés muets comme un musulman le soir du 13 novembre 2015, grâce à elle, les voilà désormais une race.

Elle se veut plus musulmane que les associations de défense des musulmans qui sont conscientes qu'il n'y a aucun délit d'outrages à l'honneur des musulmans et certainement pas une incitation à la haine. L'auteur lui-même est encore plus musulman que Mahomet lui-même. En injuriant ses nobles coreligionnaires il s'injurie lui-même. Avec ce jugement infâme et inique, on condamne un musulman qui s'en prend à lui-même. Mais la Licra est atteinte e cécité mentale s'en est prise les pieds dans mon beau tapis de prière. Elle se mêle de tout mais jamais de l'essentiel comme se porter partie civile dans les crimes terroristes de mes coreligionnaires et les profanations des cimetières et des église. Mais ça c'est une autre histoire. C'est plus porteur de mener de se défendre les couleurs de mon Allah que les mécréants.

Chacun son pré et mes coreligionnaires l'ont compris, ils ne condamnent jamais les leurs qui se défoulent sur les chrétiens selon les prescrits de mon Allah, alors que la Licra s'est crue autorisée sans apporter la preuve qu'elle a été dûment mandatée par lui ou ses représentants dont je fais partie, de saisir le tribunal ci-dessus cité en vue de décapiter la pensée d'Allah en personne.

En ma qualité de musulman au-dessus de tout soupçon, je suis en droit de sonner les cloches à mas coreligionnaires.

Une vraie pécheresse cette Licra que la malédiction d'Allah la frappe. S'en prendre à un vertueux musulman et pas n'importe lequel, lcelui qu'Allah a élevé au-dessus de Mahomet en personne. il va falloir qu'elle apprenne par coeur mon Saint Corampf pour une réduction du châtiment qui l'attend en enfer.

La Licra est une intruse, une pécheresse, elle a violé la

charia. On ne traîne jamais en justice un esclave d'Allah pour quelle que raison que ce soit. Mon Allah n'aime pas les gens qui mettent leur nez dans ses affaires. Il est dogmatiquement raciste, ça l'horrifie que des antiracistes se fassent ses avocats. J'imagine la tête qu'il fera le jour où la Licra se présentera devant lui. C'est l'enfer assuré.

Il est « pardonneur » seulement avec lui-même. Un principe élémentaire de son droit canonique pour se couvrir de sa propre colère et auto-châtiment.

La plaignante s'est comportée en experte de la charia, alors qu'elle n'a jamais lu la fatiha, cette immense et sublime sourate qui fait de nous autres des êtres purs et de ceux qui ne veulent pas de mon Allah et de mon Mahomet, le prophète de l'amour vache et du sexe de 5 à 77 ans, des êtres impurs.

Je lui conseille musulmanement parlant de lire mon Corampf pour qu'elle sache comment s'y prendre la prochaine fois.

Salem Ben Ammar